

Réglementation et bonnes pratiques de la vente en vrac



Quels sont les objectifs de la formation?

Objectif général : Garantir le respect de la conformité des produits vendus en vrac

Objectifs pédagogiques :

- Définir la vente en vrac
- Identifier les obligations réglementaires applicables à la vente et à l'étiquetage des produits vrac
- Mettre en place l'ensemble des affichages obligatoires



Effectif

5 personnes



Durée

3h30 en face à face



Lieu

En salle de formation

Quel est le programme de la formation?

Cadre réglementaire

Réglementation et bonnes pratiques

- Généralités
- Les restrictions à la vente
- Les dangers
- Les étapes de la vente
- L'étiquetage

Les divers affichages en rayon

Public concerné

Collaborateur point de vente

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée au travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci.

Prérequis

Aucun.

Moyens techniques et pédagogiques

Cette action s'appuiera sur une méthode participative, associant des apports théoriques, des exercices pratique. Chaque participant aura à sa disposition un livret de formation reprenant les différents thèmes abordés

Contact

AQUALEHA - Chemin des Tertres Noirs - 35505 VITRÉ Cedex
Tél : 02 99 74 10 54 ; Mail : contact@aqualeha.fr - www.aqualeha.com

AQUALEHA